

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023





SOMMAIRE

1- LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES	03
2- LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	07
3- LES FAITS MARQUANTS	15
4- LA COLLECTE	19
5- LES TONNAGES ANNUELS COLLECTÉS	28
6- LA VALORISATION - LE TRAITEMENT	37
7- LES COÛTS - LES FINANCEMENTS	39



1-LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES



1.1 LE TERRITOIRE

Quelques chiffres



Créé
le 4 juillet 1962
autour de 11
communes



En 2023 :
40 communes



90 399 habitants
38 185 ménages



80 délégués titulaires
80 délégués suppléants

Le SICTOM de la Région de Rambouillet est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.



Localisé au sud du département des Yvelines entre Versailles et Chartres, le SICTOM de la Région de Rambouillet regroupe 40 communes, réparties sur 4 intercommunalités.

Cet ensemble représente une population de 90 399 habitants sur une superficie de 656 km².

Traversée par la route nationale 10, la collectivité présente un territoire très étendu à dominante rurale, situé au cœur de la forêt de Rambouillet et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

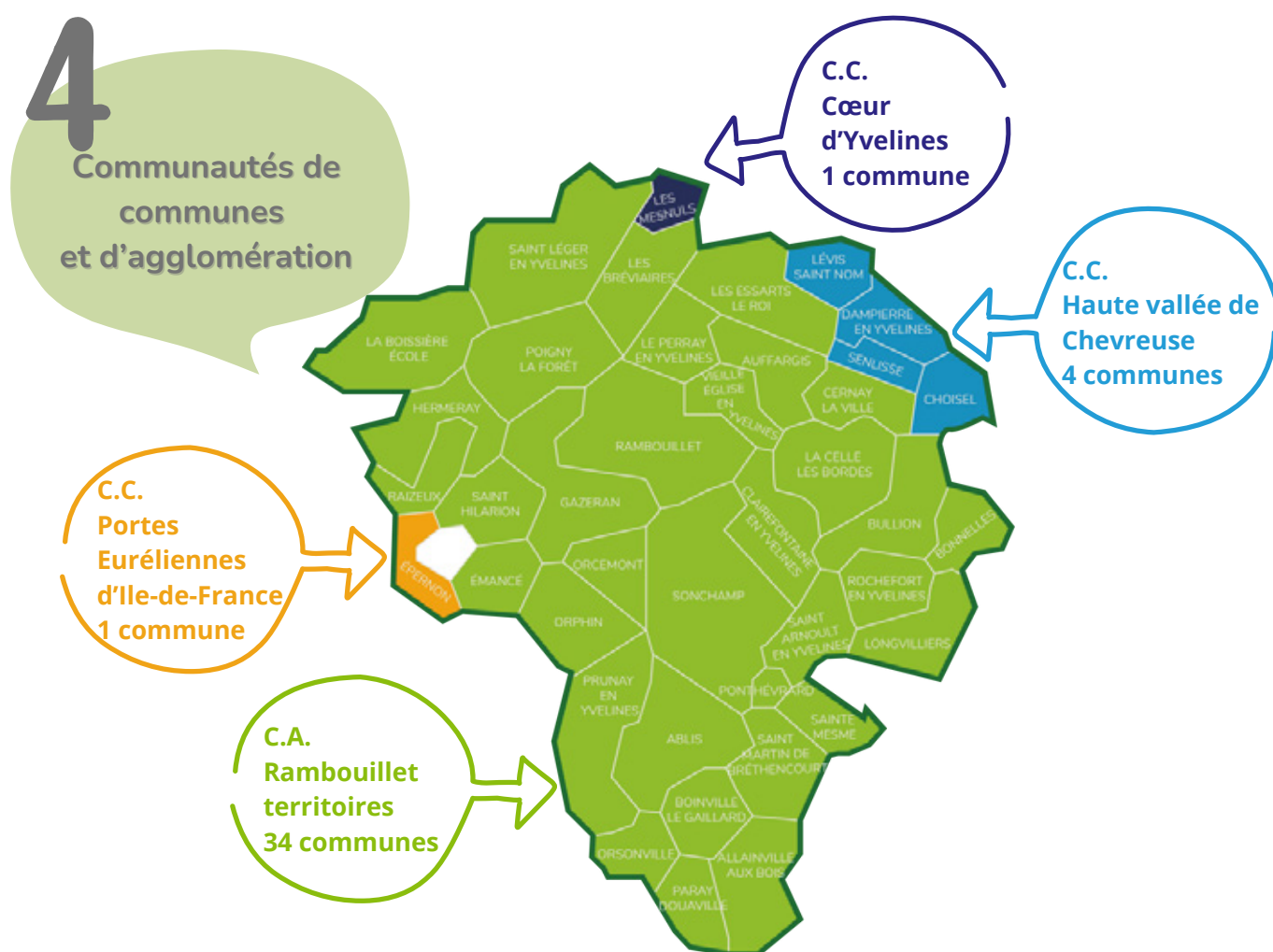
1.2 LES COMPÉTENCES

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité aux établissements publics de coopération intercommunales de l'élimination des déchets des ménages sur leurs territoires (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999



1.3 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le comité syndical



1 Président

4 Vice-présidents

80 Délégués titulaires

80 Délégués suppléants

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES". Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 14 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, MAPA, SICTOM de demain.



Benoît PETITPREZ
Président du SICTOM de la
Région de Rambouillet



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des
Finances



Jacques FORMENTY
Vice-Président
En charge de la
Commission d'appel
d'offres et du
SICTOM de demain



Jacques TROGER
Vice-Président
En charge de
l'Exploitation



Jean-Louis FLORES
Vice-Président
En charge de la
Communication

2-LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



2.1 UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2024-2030

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à réduire les impacts des déchets sur l'environnement. L'année 2023 est marquée par l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030 (PLPDMA).

Décliné en 8 axes, il a été adopté lors de la séance du Comité syndical du 19.12.2023 et a pour objectif de réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés.

8 AXES DE TRAVAIL

AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets.

AXE 2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.

AXE 3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire.

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

AXE 6 Augmenter la durée de vie des produits.

AXE 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.

AXE 8 Réduire les déchets des entreprises.



Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets et afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets effective à partir du 1er janvier 2024, le SICTOM a missionné un bureau d'étude pour trouver des solutions de gestion des biodéchets adaptées à l'ensemble du territoire.

L'intérêt de mettre en place le tri à la source des biodéchets est multiple



Réduire la production d'ordures ménagères



Valoriser un flux constitué majoritairement d'eau qui constitue une ressource (compost, biogaz)



Maitriser la hausse des coûts (hausse de la TGAP, des prix du traitement...)

Le tri à la source peut s'articuler autour de plusieurs solutions :

- La gestion de proximité (compostage individuel ou partagé)
- Ou la collecte séparée (en porte à porte ou en point d'apport volontaire).

L'étude a démontré que sur le territoire du SICTOM, les biodéchets représentent 33% des ordures ménagères et que notre territoire très rural, ne dispose pas de solution de traitement à une distance raisonnable.

C'est pourquoi, le SICTOM de la Région de Rambouillet a décidé de développer en priorité la gestion de proximité par le biais du compostage individuel et collectif. Cela permet d'une part d'éviter un surcoût financier et une empreinte carbone supplémentaire, et d'autre part de maintenir la fertilité des sols.

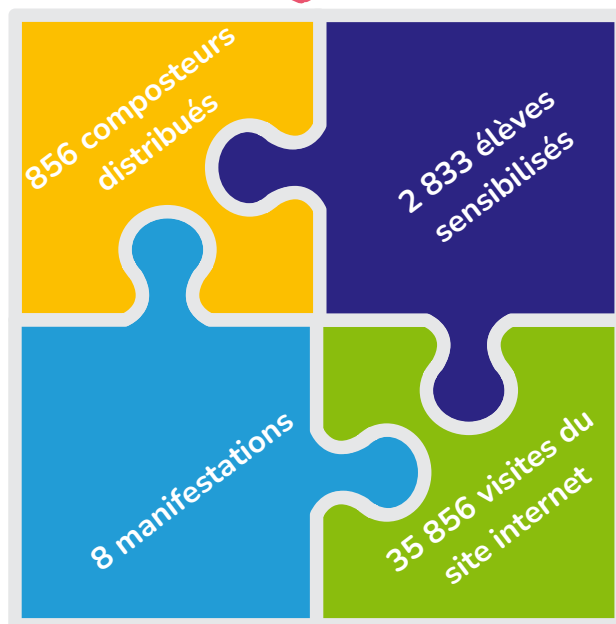
Pour les habitations individuelles avec jardin, le SICTOM distribue déjà gratuitement des composteurs depuis près de 20 ans.

Pour les résidences collectives, il a été décidé d'implanter des composteurs partagés. Chaque projet nécessite d'établir un partenariat avec la commune et le bailleur ou syndic.

2.2 PRÉVENTION

Prévention 2023

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, des formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations ou lors de diverses manifestations ...



5 556 foyers équipés de composteurs depuis 2013



3469 personnes ayant participé à des actions de sensibilisations



2.3 COMMUNICATION

PUBLICATION DU JOURNAL DU SICTOM : “POUBELLE LA VIE”

Cette année, lors d'une commission communication, les élus ont fait le choix de réaliser deux journaux par an. Une distribution a eu lieu en juin et en décembre 2023.

Jun 2023



En juin, les sujets principaux ont porté sur le bilan de la campagne de communication des extensions de consignes de tri, la mise en place d'un site de compostage partagé à la résidence Vernes à Rambouillet et d'autres actualités et actions du SICTOM de la Région de Rambouillet.

Décembre 2023



En décembre, les actualités mises en avant dans le journal portaient sur la mise en place du tri à la source des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et sur une action de sensibilisation auprès des collégiens de Bonnelles.

➔ AUTRES PUBLICATIONS ET OUTILS



Extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient. Afin d'accompagner les usagers dans leurs changements d'habitudes, le SICTOM de la Région de Rambouillet a développé des supports de communication et sensibilisé les habitants lors d'interventions. L'ensemble des usagers ont reçu un courrier et un mémo-tri. Début janvier, les autocollants des bacs emballages ont été changé sur le territoire. Une campagne d'affichage a également été menée en partenariat avec les communes et des affiches pour les locaux poubelles ont été distribuées aux habitats collectifs.

Divers supports de communication

Fort de son activité tournée en partie sur la sensibilisation du grand public et des plus jeunes, le SICTOM a continué de développer des outils d'informations papiers. Livrets pédagogiques sur divers thématiques (compostage, tri sélectif) à destination des élèves, mémo tri, mémo compost à destination du grand public.

➔ COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET ET RÉSEAU SOCIAL

Le SICTOM de la Région de Rambouillet a continué de développer son site internet en 2023. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées, et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes.

Entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023

35 856 visites ont été enregistrées sur notre site internet, soit près de **2 988** visites par mois.

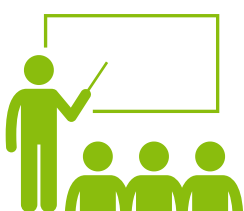
62 607 pages ont été vues

Par ailleurs, le syndicat a continué de communiquer via le réseau social Facebook. La page est officiellement en ligne depuis le mois de juin 2021. Le syndicat y poste ses informations et ses évènements mais également celles de ses partenaires.

2.3 ACTIONS DE PRÉVENTION

➔ ÉDUCATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS

L'éducation à la gestion et la prévention des déchets est un axe primordial pour le SICTOM de la région de Rambouillet. Comme chaque année, les établissements scolaires n'ont pas hésité à faire appel à notre syndicat. C'est pourquoi, en 2023, 2 833 élèves ont été formés par les ambassadeurs du tri tant sur le tri sélectif que sur le compostage et le recyclage du papier, (1 884 élèves en 2022) soit une augmentation de 50% par rapport à l'année précédente.



102
CLASSES SENSIBILISÉES



2 833
ÉLÈVES FORMÉS



Le SICTOM a développé des actions de sensibilisation adaptées à tous les âges, de la maternelle au lycée.

Les établissements scolaires ont la possibilité de choisir différentes thématiques tels que le tri sélectif et la valorisation des déchets, le compostage, le recyclage du papier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le gaspillage alimentaire...

Les animations en milieu scolaire proposées par les ambassadeurs du tri sensibilisent concrètement et de façon ludique les élèves.

➔ MANIFESTATIONS DIVERSES



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Sensibilisation du grand public

L'année 2023 est marquée par l'extension des consignes de tri. Les actions sur le terrain sont importantes afin d'accompagner les habitants dans ce changement d'habitude.

Le stand proposé sur les manifestations permet aux habitants de comprendre l'intérêt du geste de tri. Le SICTOM est systématiquement accompagné du SITREVA, ce qui favorise une information complète du tri à la valorisation des déchets.

De nombreux ateliers sont proposés tels que des jeux sur le tri, des quiz, la réalisation de bombes à graines...

Ces moments d'échanges avec les habitants permettent de répondre aux questions les plus fréquentes.



3-LES FAITS MARQUANTS





Janvier

Extensions des consignes de tri

Suite à la mise en place des extensions des consignes de tri, le SICTOM a été confronté à une très forte demande de bacs. Ce qui a engendré une pénurie de bacs et allongé les délais d'intervention.

Mise en place des colonnes enterrées rue du Muguet à Rambouillet
avec une sensibilisation en porte à porte.
194 habitants ont été informés.



Compostage partagé Résidence Vernes à Rambouillet

Lors d'un petit déjeuner compost, les participants ont transféré la matière organique du bac d'apport vers le bac de maturation.

Avril



Opération de nettoyage à Bonnelles,
le SICTOM a accompagné cet évènement en fournissant des bacs pour récupérer les déchets trouvés, et en proposant une action de sensibilisation auprès du public. 52 personnes ont été sensibilisées.



Journée du développement durable à Cernay la Ville,
mise en place d'un stand de sensibilisation
en partenariat avec le SITREVA.

Mai

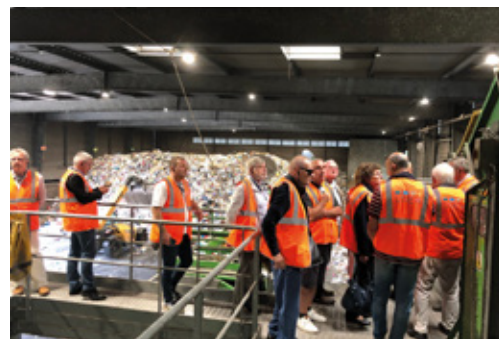


Améliorer le tri sélectif au collège de Bonnelles,
avec des actions de prévention et sensibilisation
auprès des élèves. 180 élèves ont été formés.



Fête de la nature des Essarts le roi,
80 personnes sensibilisées.

Juin



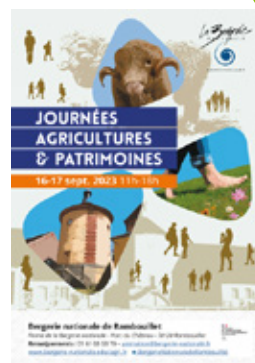
Visite des unités de traitement,
Le SICTOM a organisé pour ses élus délégués
une journée de visite des unités de traitement
des déchets de SITREVA. Les 25 participants
ont eu le plaisir de découvrir le parcours des
déchets ménagers.



Compostage partagé Résidence Vernes à Rambouillet,
récolte et distribution du compost.



Inauguration de la base vie,
les délégués syndicaux du SICTOM ont eu le plaisir de découvrir la nouvelle base vie du collecteur, aménagée au cours de l'année 2023 par le SICTOM.



Journées du Patrimoine à la Bergerie Nationale,
142 personnes ont participé aux ateliers proposés.



Journées du développement durable de Rambouillet Territoires,
230 élèves sensibilisés et plus de 50 personnes accueillies pour la journée grand public.



Fête de la pomme et de la châtaigne à Saint Léger en Yvelines,
225 visiteurs ont participé aux ateliers proposés tels que la réalisation de bombes à graines.

Septembre

Octobre



4.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le SICTOM de la Région de Rambouillet exerce la compétence Collecte des déchets depuis 1962.

La prestation de collecte est confiée en grande partie à la société Europe Service Déchets, le reste est effectué en régie par les équipes du SICTOM. Le traitement est délégué au SITREVA

➔ SOCIÉTÉ EUROPE SERVICES DÉCHETS (ESD)

Elle assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2018 pour une durée de 6 ans, et expirera le 31 mai 2024.





SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

Il collecte en régie les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015, et complété lors de la séance du 14 décembre 2021.

Ce règlement définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- ✔ Garantir un service public de qualité
- ✔ Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- ✔ Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues
- ✔ Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- ✔ Sensibiliser et informer les citoyens de la nécessité de réduire leur production de déchets
- ✔ Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- ✔ Disposer de sanctions sur les abus et les infractions
- ✔ Déterminer les préconisations techniques pour tous projets d'urbanisme

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.



4.2 COLLECTE ASSURÉE PAR LE PRESTATAIRE



FRÉQUENCE DE COLLECTE



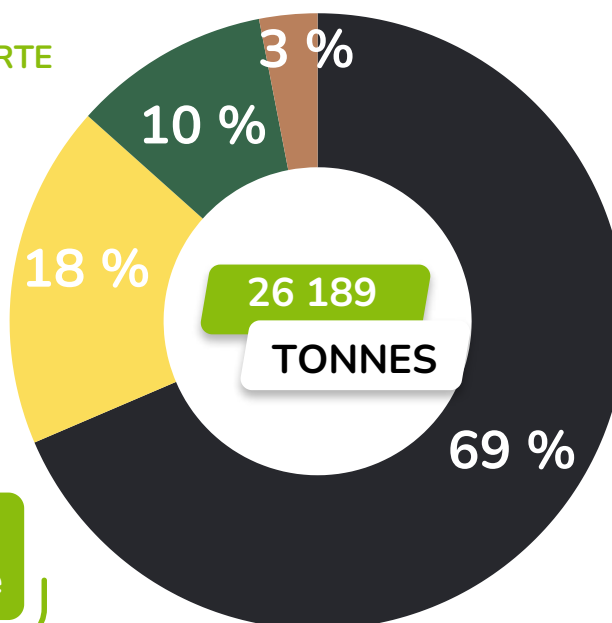
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif sur les communes de Rambouillet, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Epernon et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de ces 2 communes.



COLLECTE EN PORTE À PORTE

■ Ordures ménagères	17 954 tonnes
■ Emballages	4 728 tonnes
■ Verre	2 709 tonnes
■ Déchets végétaux	798 tonnes



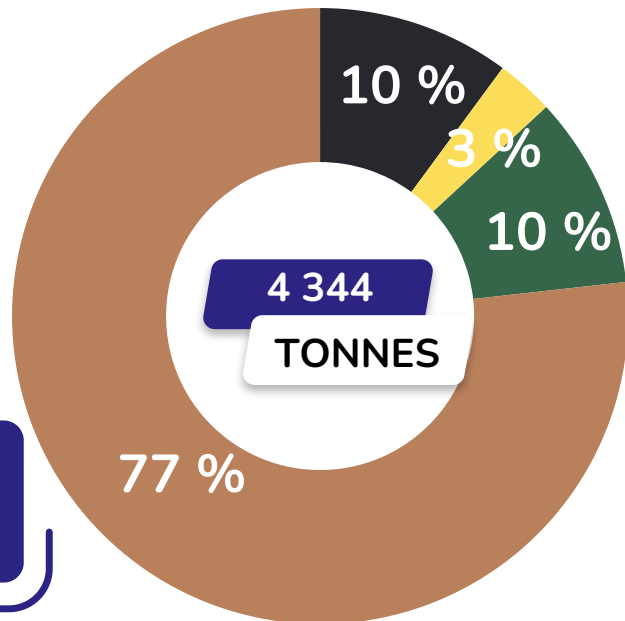
26 189 tonnes
collectées en porte à porte



COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, le verre, les emballages, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

- Ordures ménagères
445 tonnes
- Emballages
133 tonnes
- Verre
451 tonnes
- Déchets végétaux
3 315 tonnes



4 344 tonnes
collectées en points d'apport
volontaire



4.3 COLLECTES ET SERVICES ASSURÉS EN RÉGIE



MOYENS DÉPLOYÉS POUR LA RÉGIE



5 AGENTS



2 CAMIONS PORTEURS



1 CAMION DE COLLECTE



3 UTILITAIRES



2 VÉHICULES ÉLECTRIQUES



61 BENNES



10 COMPACTEURS



DISTRIBUTION ET RÉPARATION DES BACS

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance est assurée par le personnel du SICTOM.



**1 601 NOUVEAUX BACS
ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS**



**2 009 ONT ÉTÉ ÉCHANGÉS, DONT 750 SUITE
À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**



475 ONT ÉTÉ RÉPARÉS





COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous des encombrants et une collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques "DEEE".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE :

Tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.



3 428 RENDEZ-VOUS POUR LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS



1 056 RENDEZ-VOUS POUR LA COLLECTE DES DEEE



SOIT 18 RENDEZ-VOUS PAR JOUR OUVRÉ



COLLECTE DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de bacs, de caissons de 10 à 30 m³, ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés ou sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

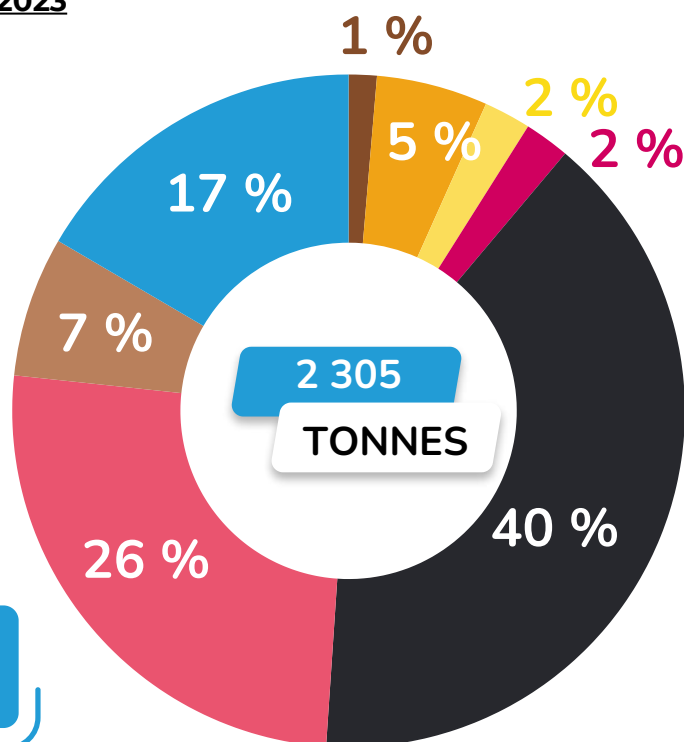


Évolution de l'activité de la régie

Nombre d'interventions	2022	2023	Evol. 2023/2022
Réparation et livraison de bacs	3 142	4 085	30.01 %
RDV DEEE	1 103	1 056	-4.26 %
RDV Encombrants	3 579	3 428	-4.22 %
Distribution de composteurs	1 046	856	-18.16 %
Total	8 870	9 425	6.26 %

Tonnages collectés en régie en 2023

- Bois - 31 T
- Cartons - 123 T
- Emballages - 52 T
- Gravats - 50 T
- Ordures ménagères - 920 T
- Tout venant - 593 T
- Déchets végétaux - 155 T
- Encombrants - 381 T



2 305 tonnes
collectées en régie

4.4 SERVICE RENDU AUX USAGERS NON MÉNAGERS REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.



Limites du service public : Il n'y a ni volume, ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :



Ordures ménagères



Emballages



Cartons



Papier



Bois



Verre



Déchets végétaux



Gravats propres



Gravats en mélange



Métaux



Tout venant



Contenants proposés :



Bacs de 120 L à 750 L



Caissons de 8 à 30 m³



Compacteurs de 20 m³



5-LES TONNAGES ANNUELS COLLECTÉS

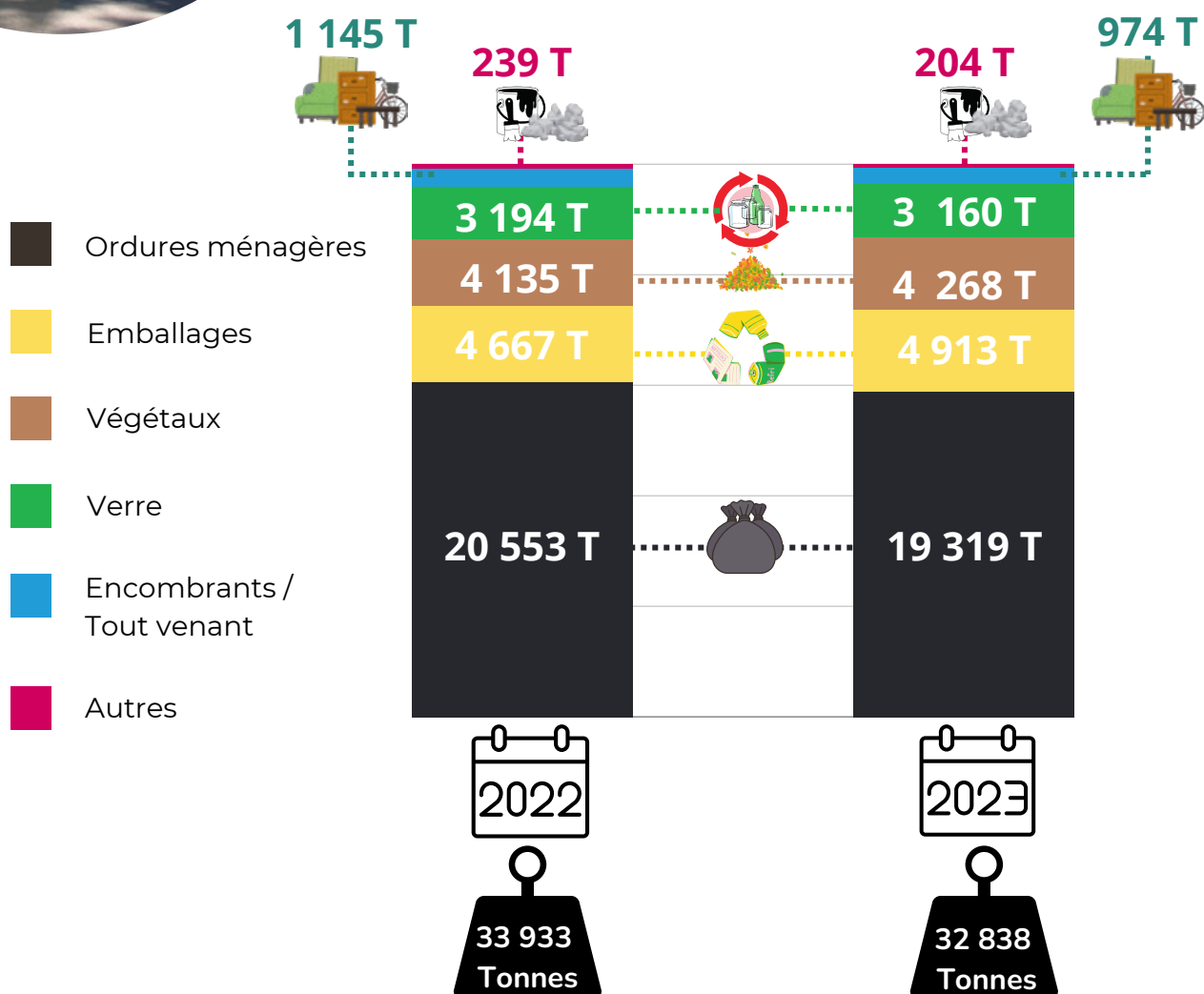




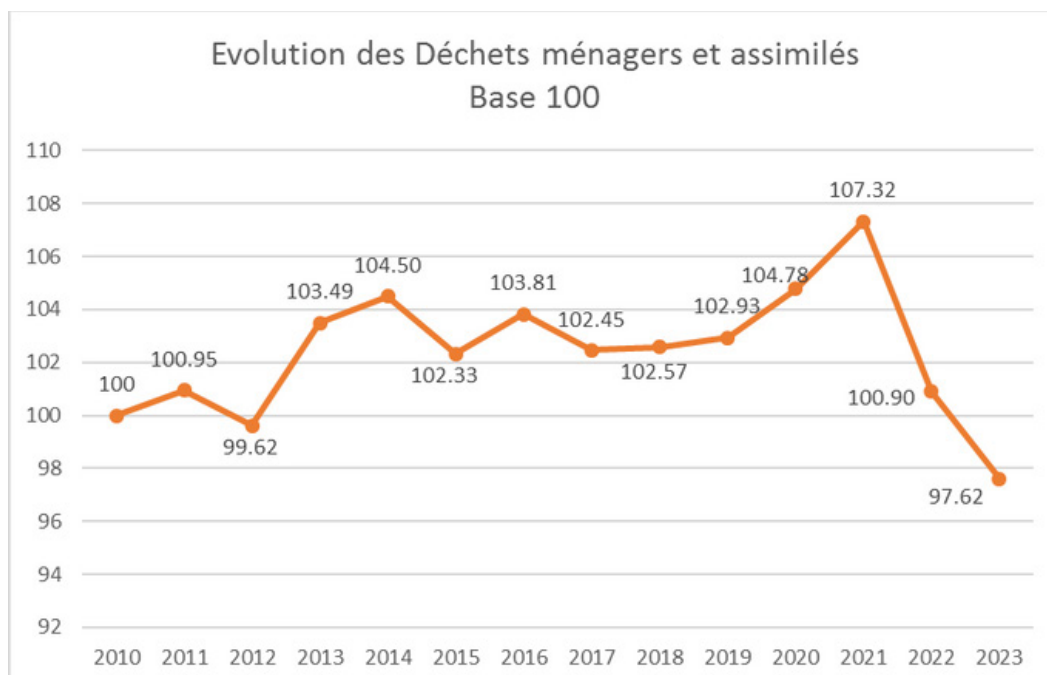
32 838 TONNES
COLLECTÉES EN 2023



363 KG DE DÉCHETS PAR HABITANT

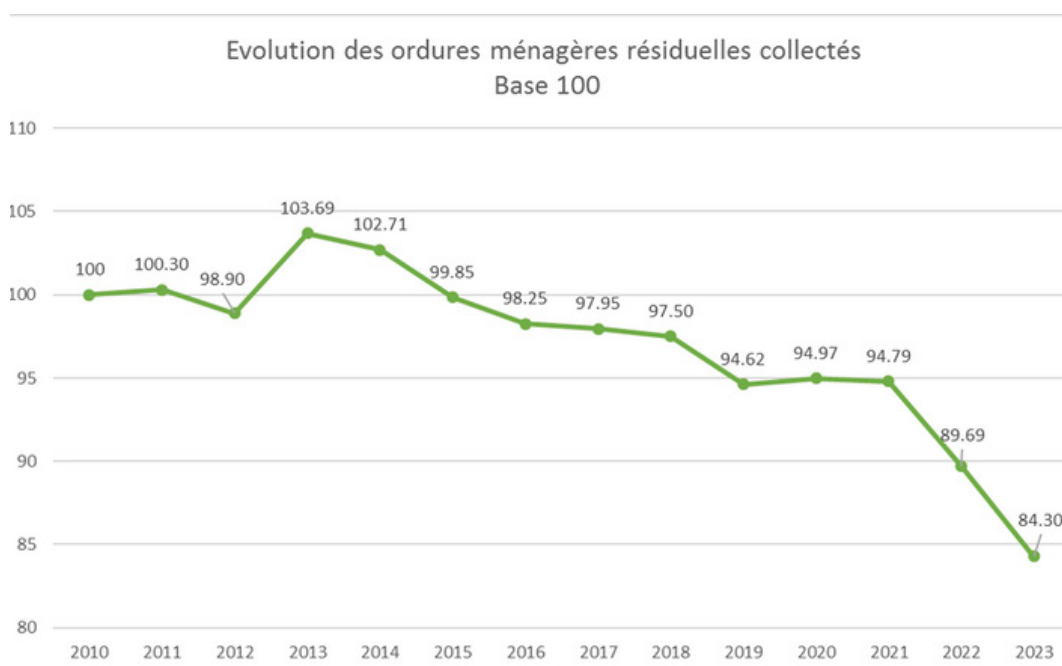


5.1 RÉDUCTION DES DÉCHETS



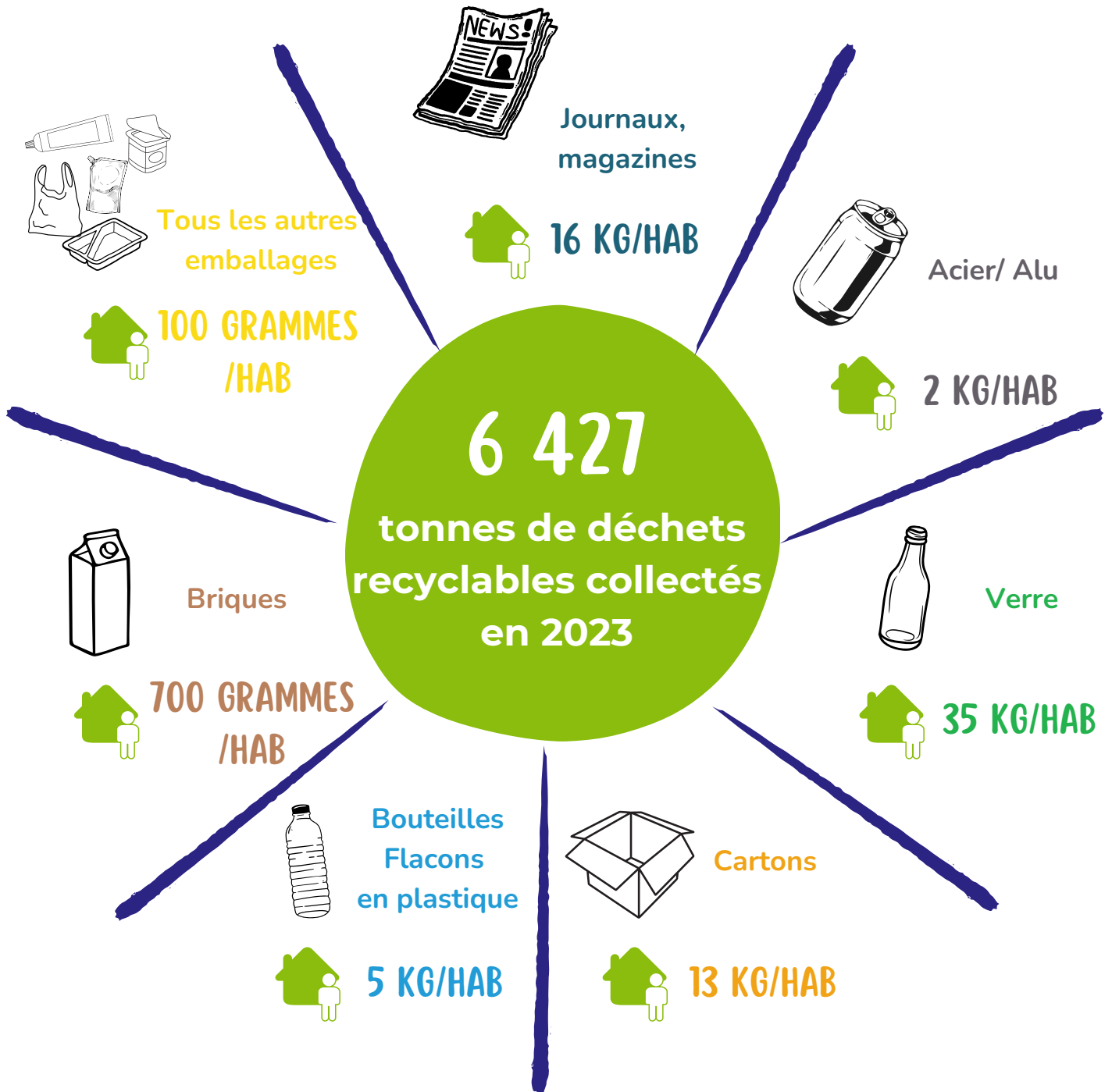
➔ **2.38%** de diminution de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2023.

La collecte des ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de **15.70 %** entre 2010 et 2023.





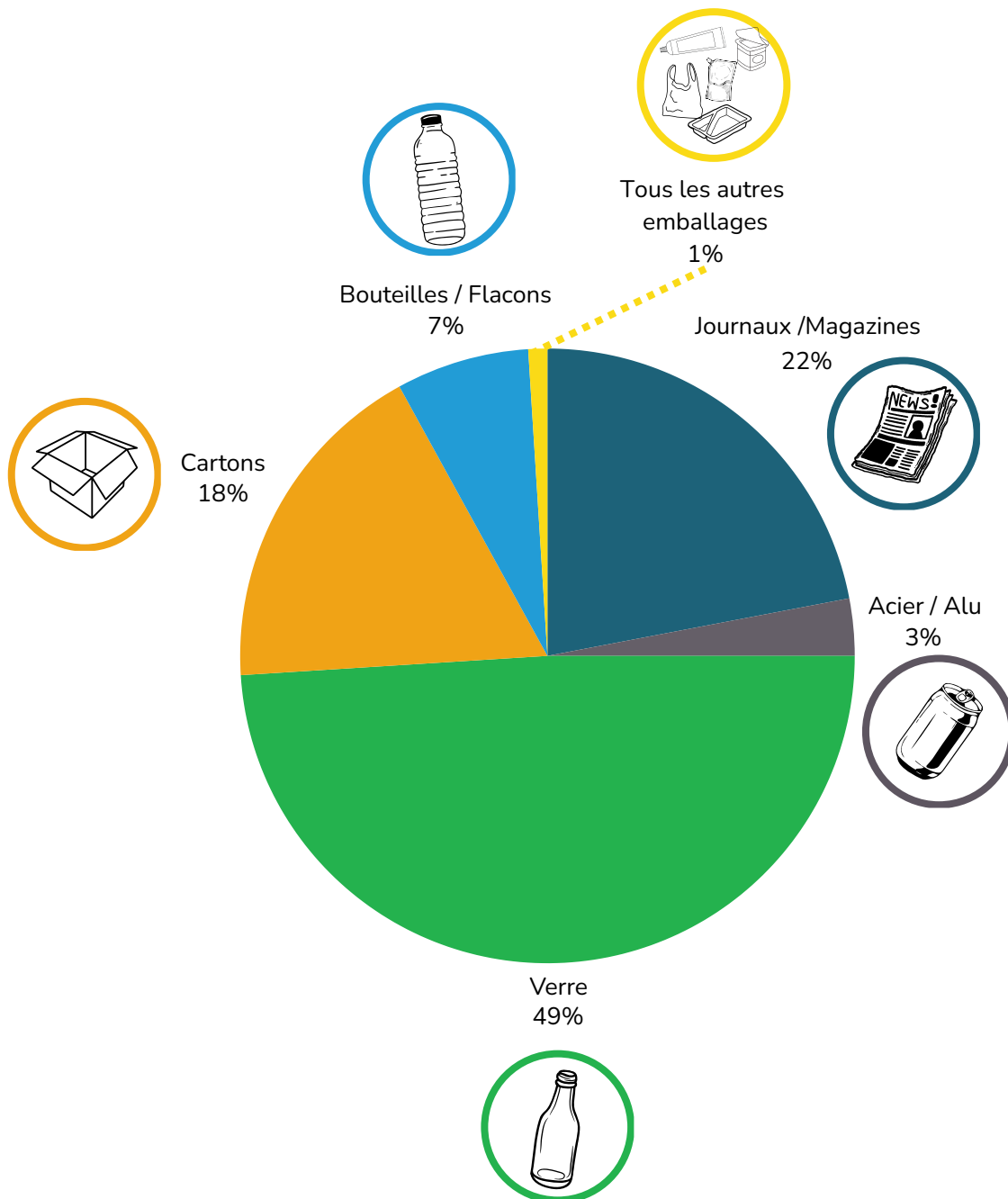
RÉPARTITION DES DÉCHETS TRIABLES





PROPORTION DE MATIÈRE RECYCLABLE COLLECTÉE

81.79 % est le taux de valorisation du tri pour l'année 2023.



5.2 LES DÉCHÈTERIES



14 867 TONNES
APPORTÉ EN DÉCHÈTERIES EN 2023



164 KG DE DÉCHETS PAR HABITANT

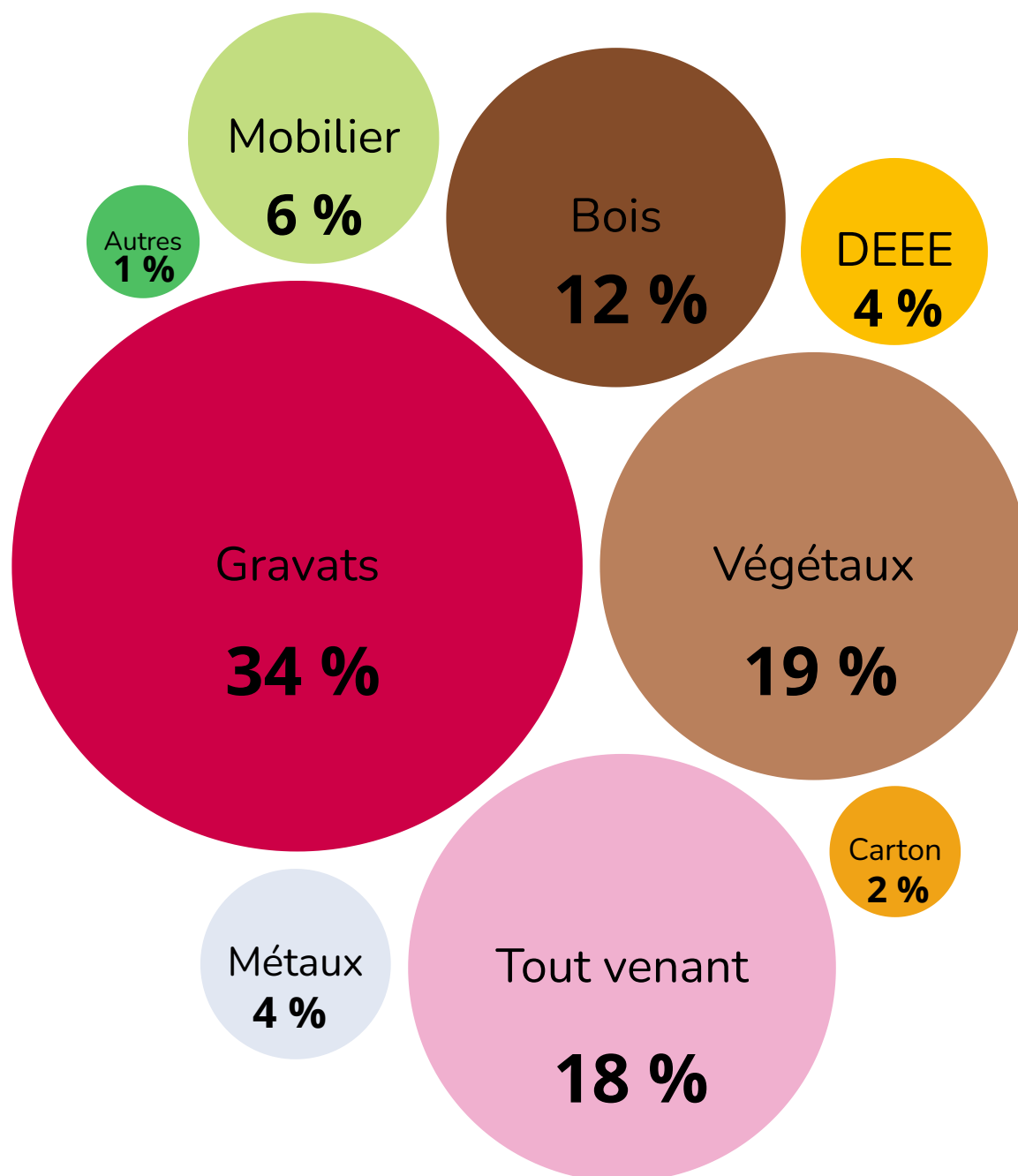
La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.
Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2023 de 4 déchèteries :

- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.



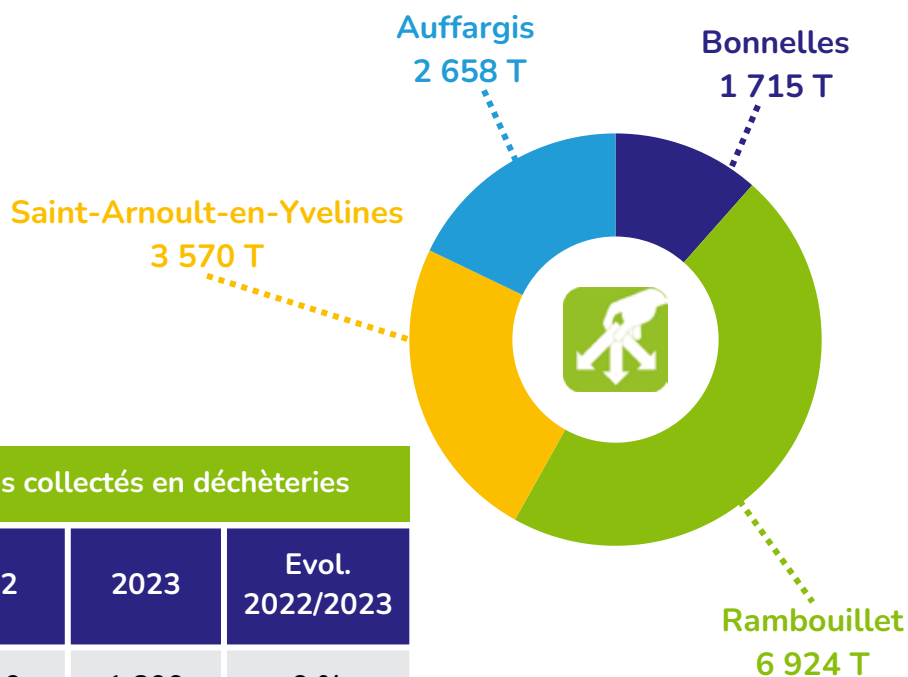


RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETERIES





RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIES EN 2023



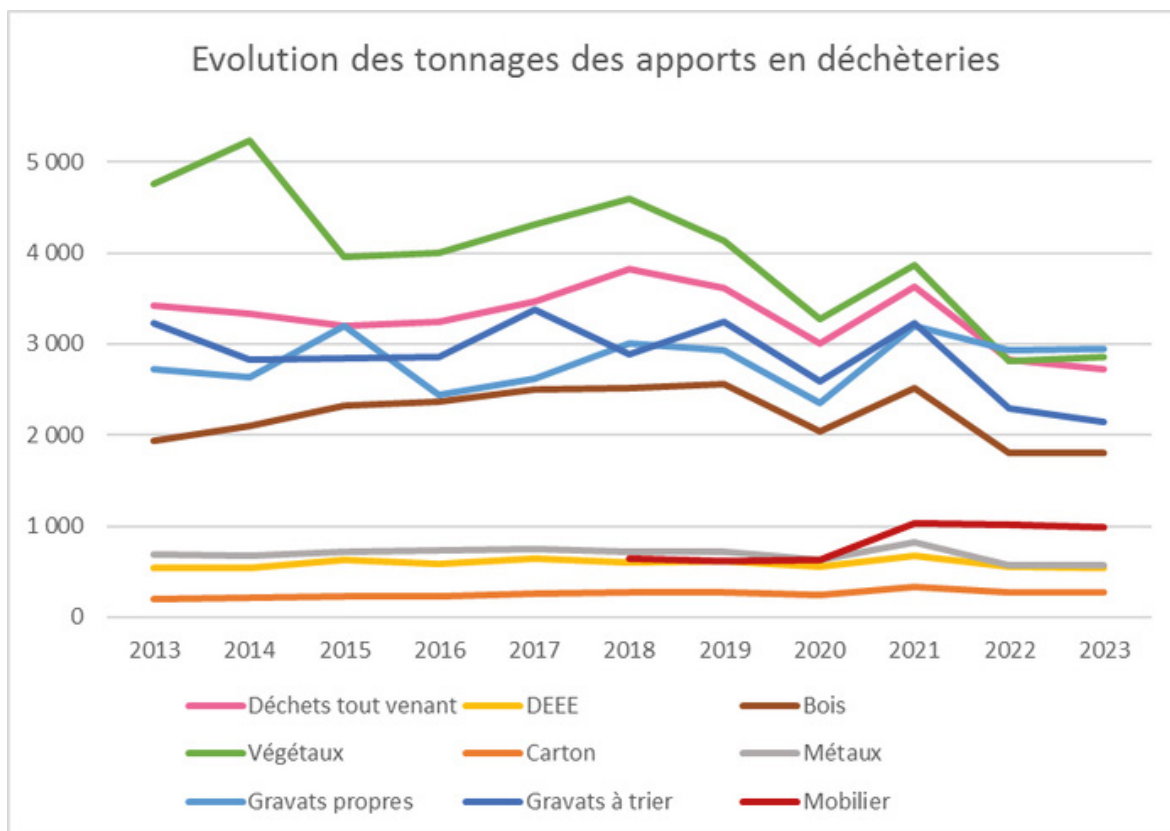
Évolution des tonnages collectés en déchèteries

	2022	2023	Evol. 2022/2023
Bois	1 800	1 800	0 %
Carton	277	269	-3.04 %
DEEE	553	547	-1.11 %
Gravats propres	2 926	2 942	0.55 %
Gravats à trier	2 289	2 150	-6.06 %
Métaux	574	567	-1.17 %
Mobilier	1 010	986	-2.40 %
Tout venant	2 821	2 724	-3.45 %
Végétaux	2 810	2 861	1.82 %
Autres	17	21	23.53 %
Total	15 077	14 867	-1.39 %





ÉVOLUTION DES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES



6-LA VALORISATION, LE TRAITEMENT



6.1 MODES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa **compétence "Traitement"** au **SITREVA**, Syndicat qui regroupe 3 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant **218 communes** pour **310 230 habitants**.



7-LES COÛTS, LES FINANCEMENTS



7.1 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



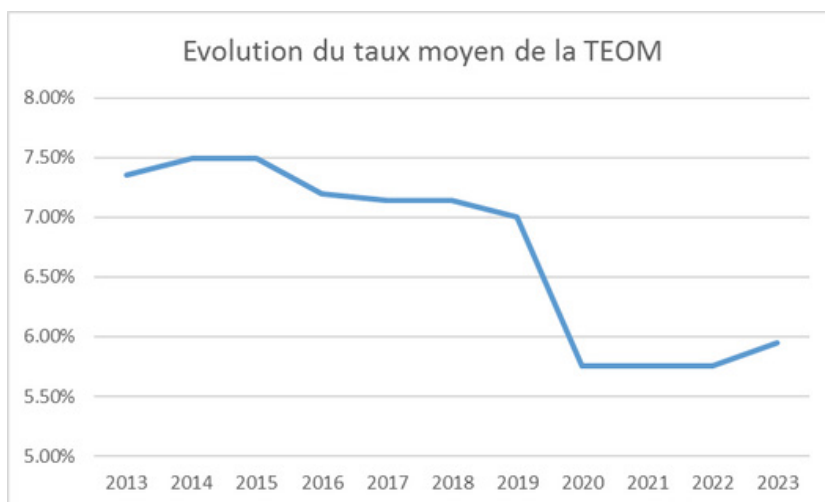
127 € TTC PAR HABITANT

C'est la part de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant en 2023. (118 € TTC/habitant en 2022).



LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.



Le montant total de la contribution 2023 a augmenté par rapport à 2022, ce qui s'est traduit par une légère augmentation du taux moyen de la TEOM à 5.95% (5.75% en 2022).

La courbe ci-dessus présente l'évolution de la TEOM depuis 2013.



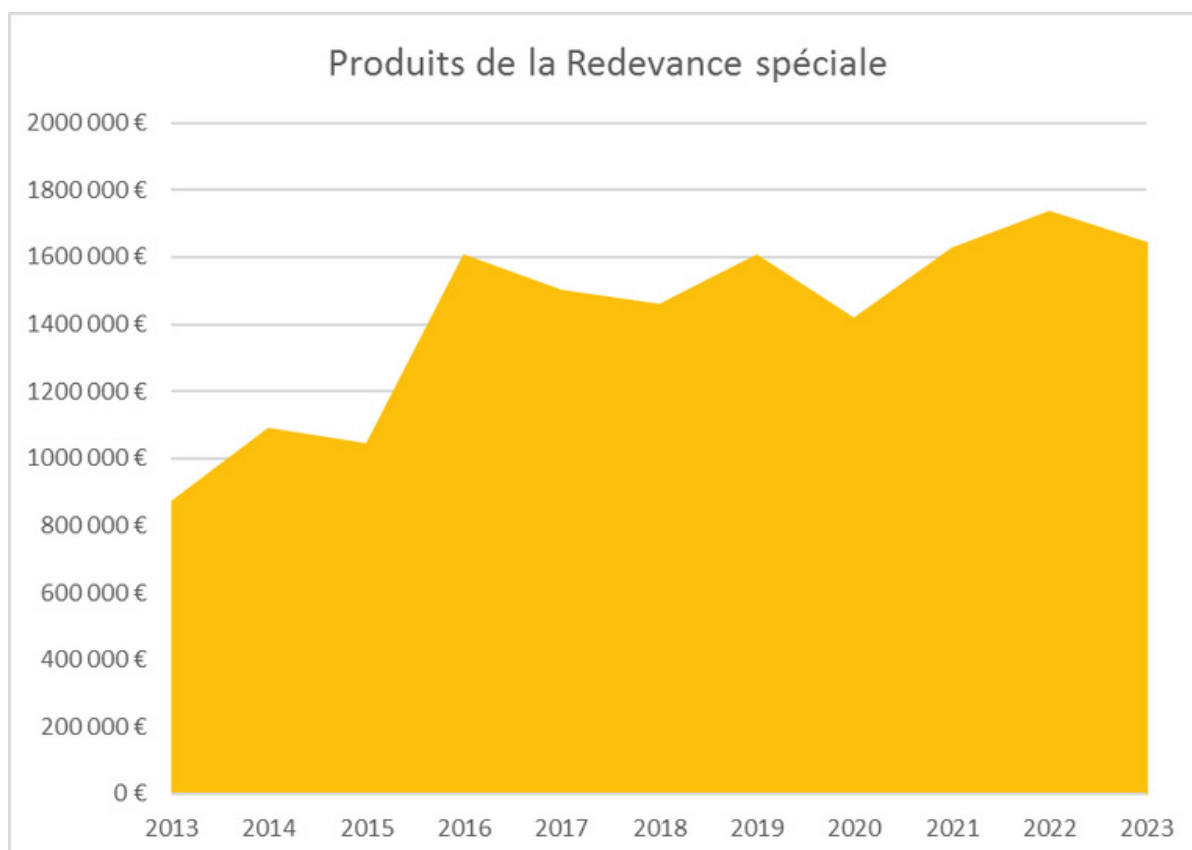
➔ LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs ou bennes ou compacteurs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

La recette de la redevance spéciale s'élève à **1 640 747 € en 2023**.



7.2 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultats 2023	Résultats cumulés au 31/12/2023
Fonctionnement	14 453 987 €	15 074 198 €	620 211 €	3 199 107 €
Investissement	1 678 711 €	1 438 540 €	-240 171 €	538 474 €

Fonctionnement

Dépenses	
Collecte	4 990 048 €
Coût de traitement	7 729 314 €
Frais de personnel	601 305 €
Frais de communication et de prévention	117 238 €
Amortissements	354 642 €
Autres charges de gestion	502 529 €
Divers (frais financiers / titres annulatifs / créances douteuses / opération d'ordre)	158 911 €

Recettes	
La redevance spéciale	1 640 747 €
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 510 289 €
Les soutiens et les recettes filières	1 818 660 €
Divers	104 502 €

Investissement

Dépenses	
Composteurs	51 899 €
Bacs	206 748 €
Bornes d'apport volontaire Verre	7 492 €
Colonnes enterrées	57 104 €
Caissons amplirolls	38 700 €
Matériel de transport	1 440 €
Agencement bâtiment	13 426 €
Matériel informatique et mobilier	1 801 €
Construction d'une base vie du collecteur	1 280 959 €
Divers	19 142 €

Recettes	
Emprunt	1 000 000 €
Amortissements	354 642 €
FCTVA	71 798 €
Vente de matériel	12 100 €



7.3 PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	206 748 €
Marché d'assurances	MAPA	SMACL	10 574 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 990 048 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	51 899 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	120 603 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	5 873 €
Fourniture de colonnes enterrées	Marché à bons de commande	ASTECH	57 104 €
Acquisition de colonnes aériennes - Verre	MAPA	CONTENUR	7 492 €



Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de caissons amplirolls	MAPA	CMMI	38 700 €
Construction de locaux modulaires	MAPA	COUGNAUD	378 313 €
Maître d'œuvre pour l'aménagement de la base vie du collecteur	MAPA	ITEC	14 880 €
Maître d'œuvre pour l'aménagement de la base vie du collecteur	MAPA	JSI	33 540 €
Aménagement de la base vie - maçonnerie / gros œuvre	MAPA	SBR	202 885 €
Aménagement de la base vie - voiries et réseaux divers	MAPA	COLAS	159 792 €



Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Aménagement de la base vie - plomberie	MAPA	MCFE	272 730 €
Aménagement de la base vie - électricité	MAPA	EME	130 254 €
AMO marché de collecte	MAPA	ELCIMAI	8 748 €



*Merci pour
votre attention !*

SICTOM de la Région de Rambouillet
9 rue André Ampère
78120 Rambouillet

N° Vert 0 800 49 50 61

www.sictomregionrambouillet.com
contact@sictomrambouillet.fr

